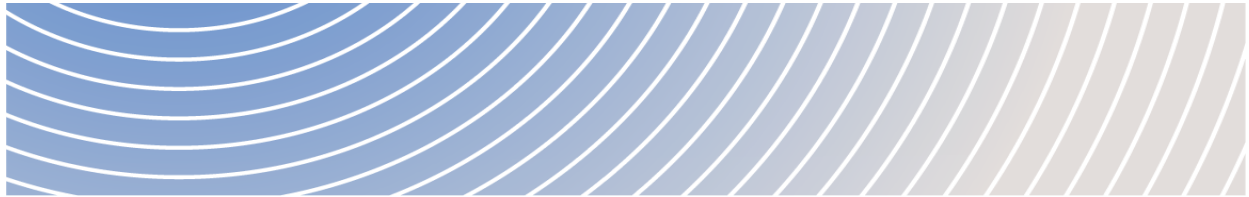




Plan de mobilisation et de participation autochtone



Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

2 septembre 2026



Table des matières

Liste des tableaux	3
Liste des abréviations et des acronymes.....	3
1 Introduction.....	4
2 Contexte	4
3 Processus et principes	5
3.1 Groupe de travail de l'ERSL	5
3.2 Processus de l'ERSL	6
3.3 Principes	6
4 Premières Nations et organisations autochtones participantes	8
5 Outils et méthodes de mobilisation et de participation	8
5.1 Aide financière	10
5.2 Approche des activités	10
6 Confidentialité.....	13
7 Soumettre des observations et cordonnées	13



Liste des tableaux

Tableau 1 : Approches pour les activités des Premières Nations et organisations autochtones participantes..... 11

Liste des abréviations et des acronymes

Abréviation/Acronyme	Définition
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
ERSL	Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent
Groupe de travail sur l'évaluation régionale	Désigne le groupe établi pour mener l'évaluation régionale et qui est composé de représentants des 9 Premières Nations partenaires de l'ERSL et de l'AEIC
LEI	<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>
MCK	Mohawk Council of Kahnawà:ke
Ministre	Désigne <i>le ministre de l'Environnement</i> , tel que défini à l'article 2 de la LEI
Organisations autochtones participantes	Réfère à la liste d'organisations énumérée à la section 3 et qui sont visées par le présent plan
Peuples autochtones	Désigne les premiers peuples de l'île de la Tortue (Amérique du Nord) et leurs descendants
Premières Nations partenaires	Désigne les Premières Nations représentées au sein du groupe de travail sur l'évaluation régionale : Mohawk Council of Akwesasne, Mohawk Council of Kahnawà:ke, Mohawk Council of Kanesatake, la Nation W8banaki, représentée par le Conseil tribal W8banaki, Conseil de la Nation Wendat, Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Première Nation des Innus Essipit, Première Nation des Innus de Pessamit, Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk
Premières Nations participantes	Réfère à la liste des Premières Nations ayant exprimé un intérêt à participer à l'ERSL, tel qu'énumérées à la section 3 et qui sont visées par le présent plan
Registre	Registre canadien d'évaluation d'impact



1 Introduction

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), en collaboration avec les autres membres du groupe de travail sur l'évaluation régionale Saint-Laurent, a préparé ce plan de mobilisation et de participation autochtone (ci-après « le plan ») afin de présenter aux Premières Nations et organisations autochtones participantes les diverses opportunités qui s'offrent à elles afin de participer de façon significative à l'évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent (ERSL).

Veuillez noter qu'un plan distinct pour le public a été conçu et est affiché au Registre. Le [Plan de participation du public](#) décrit les possibilités de mobilisation et les approches connexes propres à la participation du public intéressé par l'ERSL.

2 Contexte

Les Premières Nations ont un long historique d'occupation et d'utilisation du fleuve Saint-Laurent et de ses rives. Depuis des temps immémoriaux, les Premières Nations pêchent et commercent, voyagent et se rassemblent dans et le long du fleuve Saint-Laurent. Les Premières Nations ont ainsi développé une connaissance approfondie du fleuve et de ses ressources, qui est au cœur de leurs droits, de leurs identités et de leurs cultures.

Le fleuve Saint-Laurent, qui est une voie navigable essentielle reliant l'océan Atlantique aux Grands Lacs, est reconnu par la Société de développement économique du Saint-Laurent comme un atout économique indispensable facilitant le transport de marchandises et le commerce international.

Le 29 juillet 2020, le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) a présenté au ministre de l'Environnement une demande d'évaluation régionale d'une région du fleuve, soulignant que les effets cumulatifs du développement n'étaient pas pris soigneusement en compte dans les évaluations de projets. Selon le MCK, les futures évaluations d'impact devraient s'efforcer d'améliorer l'environnement à l'échelle régionale et de répondre aux impacts historiques déjà subis sur les droits et intérêts des Mohawks de Kahnawà:ke.

Dans sa réponse du 27 octobre 2020, le ministre a déterminé qu'il serait approprié d'explorer les avantages potentiels de mener une telle évaluation régionale et qu'une analyse et une mobilisation plus approfondies seraient nécessaires avant de décider d'aller de l'avant. Le ministre a demandé à l'AEIC d'initier un processus de mobilisation à la fin duquel le ministre a décidé, le 15 juillet 2021, de procéder à l'ERSL et a demandé à l'AEIC d'entamer la phase de planification. Le 17 décembre 2024, le ministre a confirmé



son engagement à aller de l'avant et a autorisé l'AEIC à mener l'ERSL en partenariat avec le MCK et les autres Premières Nations intéressées de la région.

Le 27 août 2026, les Premières Nations partenaires et la ministre ont approuvé le mandat de l'ERSL, qui précise la façon dont l'ERSL sera menée.

La section 6 du mandat prévoit que le groupe de travail élaborera et mettra en œuvre des plans de mobilisation afin que les peuples autochtones (autres que les Premières Nations partenaires) et le public aient la possibilité de participer de manière significative à l'évaluation régionale.

Le but principal de l'ERSL est d'obtenir une compréhension plus approfondie de l'état du fleuve Saint-Laurent à l'intérieur de l'aire d'évaluation, en évaluant les relations entre les activités concrètes ciblées, les activités complémentaires, et les écosystèmes dans lesquels elles ont lieu. De cette façon, un ensemble de conditions de référence et ciblées, qui tient compte à la fois des savoirs autochtones et de la science occidentale, pourra être établi pour mieux évaluer les effets des activités (passées, existantes et futures). Cet ensemble de conditions permettra également d'identifier des stratégies pour ces activités ainsi que d'autres efforts visant à réaliser des gains environnementaux et sociaux, qui amélioreront les conditions actuelles d'une manière efficace et collaborative.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ERSL ou pour lire les commentaires reçus et autre, visitez le Registre canadien d'évaluation d'impact (Registre) à [Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent](#).

3 Processus et principes

Tel que mentionné plus haut, ce plan décrit les opportunités de participation au processus de l'évaluation régionale des Premières Nations et organisations autochtones participantes. Ce plan est flexible et le groupe de travail ERS� peut apporter des modifications aux approches qui y sont décrites en fonction de changements qui peuvent survenir pendant la réalisation de l'ERSL.

3.1 Groupe de travail de l'ERSL

Conformément à la section 5 du mandat, les Premières Nations partenaires de l'ERSL ainsi que l'AEIC ont formé un groupe de travail qui sera chargé de mettre en œuvre l'ERSL. Le groupe de travail assurera la progression du travail et pourra faire appel à divers groupes, organisations et experts au besoin. Le groupe de travail comprend : Mohawk Council of Akwesasne, Mohawk Council of Kahnawà:ke, Mohawk Council of Kanesatake, la Nation W8banaki, représentée par le Conseil tribal W8banaki, Conseil de la Nation Wendat,



Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Première Nation des Innus Essipit, Première Nation des Innus de Pessamit, Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, et l'Institut de Développement Durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le MCK et l'AEIC sont les co-responsables de ce groupe de travail.

3.2 Processus de l'ERSL

Les phases du processus de l'ERSL¹ incluent la pré-décision, la planification, la réalisation et la présentation du rapport final de l'ERSL au Ministre et aux Chefs des Premières Nations partenaires.

Au cours de la phase de pré-décision (2020-2021), l'AEIC a effectué une mobilisation auprès des peuples autochtones, des autorités fédérales et provinciales, des organisations non gouvernementales et du public concernant une potentielle évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. Le rapport *Ce que nous avons entendu* présente un résumé de cette mobilisation. Le mandat a été développé au cours de la phase de planification (2022-2026) et la méthodologie a également été définie au cours de cette phase. Les opportunités de participation pour les Premières Nations et organisations autochtones au cours de ces deux phases ont inclus :

- des communications de mise à jour de l'AEIC;
- la participation à des séances d'information;
- la présentation d'observations sur la demande d'une évaluation régionale;
- la présentation de commentaires sur la version provisoire du mandat;
- un appel à la participation d'experts ainsi qu'à la collecte de données pertinentes pour éclairer l'ERSL;
- un dialogue continu avec l'équipe de l'ERSL de l'AEIC.

Pour ce qui est de la phase de réalisation de l'ERSL, qui se tiendra de l'été 2026 à l'hiver 2029, le Tableau 1 présente un aperçu des activités de participation prévues.

3.3 Principes

En complément à la section 6 du [mandat](#), la liste suivante présente les principes identifiés par le groupe de travail ERSI et les Premières Nations et organisations autochtones participantes quant à la participation autochtone à l'ERSL.

- Communication ouverte et transparente tout au long du processus, incluant une rétroaction sur les commentaires émis tout au long du processus;

¹ Pour une représentation graphique du processus, voir [145488F.pdf](#).



- Inclusion des savoirs autochtones, en respect avec les protocoles d'inclusion des savoirs autochtones des Premières Nations et avec les principes PCAP (propriété, contrôle, accès, possession), s'il y a lieu;
 - Les savoirs partagés dans le cadre de l'ERSL peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les effets potentiels sur les conditions environnementales, sanitaires, sociales, culturelles et économiques et sur les droits et intérêts des autochtones, ou toute autre élément à considérer lors de la réalisation de l'ERSL. Lorsque les Premières Nations et les organisations autochtones participantes le signalent, les renseignements peuvent également inclure des points de vue sur la manière dont les effets peuvent être vécus différemment par les divers membres des communautés autochtones (aînés, jeunes, femmes autochtones, etc.).
 - Les savoirs autochtones partagés seront utilisés uniquement par le groupe de travail, selon ce qui aura été préalablement déterminé avec la Première Nation et conformément aux ententes de confidentialité s'il y a lieu (voir la section 5 – Confidentialité).
- Respect du caractère unique de chaque communauté et adaptation du processus en fonction des préférences lorsque possible. Cela peut notamment impliquer d'envisager des approches qui favorisent la participation de divers membres des communautés, lorsque les Premières Nations et les organisations autochtones participantes le jugent approprié.
- Tout en tenant compte de l'échéancier de l'ERSL, des délais raisonnables seront alloués pour la révision de la documentation et pour les communications internes des communautés.
- Inclusion de diverses perspectives (femmes, hommes, aînés autochtones, jeunes et autres membres de la communauté ayant des expériences de vie variées) dans le processus, en reconnaissant que les Premières Nations et les organisations autochtones participantes peuvent choisir de recueillir les points de vue de divers membres de leurs communautés selon des modalités adaptées à leurs structures de gouvernance, à leurs priorités et à leurs approches de mobilisation.
- Présence de traducteurs et/ou des interprètes lors de rencontres, si nécessaire.



4 Premières Nations et organisations autochtones participantes

L'AEIC a entamé des discussions avec les Premières Nations et organisations autochtones ayant confirmé un intérêt à participer à l'ERSL jusqu'à présent (voir les listes ci-dessous). Les Premières Nations ou organisations autochtones qui ne sont pas identifiées sur ces listes de distribution et qui souhaitent participer aux activités proposées sont invitées à communiquer avec l'AEIC au : stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca.

L'AEIC note que bien que la réalisation de l'ERSL puisse permettre de recueillir de l'information sur les droits autochtones, il ne s'agit pas d'un processus de détermination des droits.

Liste des Premières Nations qui ont confirmé un intérêt à participer à l'ERSL, principalement en lien avec les effets potentiels des activités sur leur capacité à exercer leurs droits, sur leurs valeurs et leurs intérêts :

- Innu Takuaitkan Uashat Mak Mani-Utenam
- Conseil des Innu de Ekuanitshit
- Première Nation des Innus de Nutashkuan
- Conseil des Innus de Unamen Shipu
- Conseil des Innus de Pakua Shipi

Liste des organisations autochtones ayant exprimé un intérêt à participer à l'ERSL, principalement en transmettant des commentaires et données pendant le processus:

- Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK)
- Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey (AGHAMW)

5 Outils et méthodes de mobilisation et de participation

Afin de veiller à ce que les Premières Nations et organisations autochtones participantes aient la possibilité de participer de façon significative à l'ERSL, les outils et méthodes de mobilisation et de participation suivants pourront être utilisés, selon les besoins :

- Communications par courriels et suivis téléphoniques au besoin, de l'AEIC à chaque Première Nation et organisation autochtone;
- Rencontres avec l'AEIC avec chaque Première Nation et organisation autochtone au besoin;



- Avis publics affichés sur [le Registre](#) et parfois publiés dans les journaux et communiqués à la radio communautaire;
- Mises à jour sur l'ERSL dans les médias sociaux (p. ex. postes sur le compte Facebook, X (autrefois Twitter) et LinkedIn de l'AEIC) qui fournissent des informations et mises à jour sur le processus, annoncent les opportunités de participation du public, et les possibilités de financement ;
- Inventaire des renseignements existants et pertinents à l'ERSL;
- Séances communautaires interactives et ateliers de travail;
- Stratégies de mobilisation adaptées à chaque communauté, lorsque cela est demandé, afin de favoriser la participation de divers groupes au sein de celles-ci (aînés, jeunes, femmes autochtones, etc.);
- Sessions en virtuel avec une présentation pour le public et une période de questions et réponses. Ces sessions seraient diffusées en ligne en temps réel. Les liens pour accéder aux présentations seraient affichés sur le Registre et envoyés par courriel;
- [S'abonner aux notifications du Registre.](#)

À noter que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres outils ou méthodes pourraient être utilisés au cours de l'ERSL pour faciliter l'implication des Premières Nations et organisation autochtones participantes. À tout moment pendant la phase de réalisation, les Premières Nations et organisations autochtones seront sollicités et encouragés à communiquer avec l'AEIC pour informer le groupe de travail de :

- toute opinion sur les outils de communication indiqués ci-dessus;
- toute préférence ou proposition concernant de nouveaux outils destinés à faciliter votre participation;
- toute préoccupation d'ordre culturel, économique, technique, linguistique ou autre élément relatif à l'accessibilité qui pourrait restreindre ou empêcher votre participation, celle de votre communauté ou de votre organisation au processus de cette évaluation régionale.

En matière d'accessibilité, l'AEIC s'assurera que les documents affichés au Registre seront accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle, c'est-à-dire qu'ils seront adaptés afin de permettre à un lecteur d'écran d'en lire le contenu à haute voix. Si un participant a des besoins supplémentaires en matière d'accessibilité qui n'ont pas encore été pris en compte, n'hésitez pas à nous contacter – l'AEIC souhaite que tout le monde puisse participer pleinement.



Les documents produits par le groupe de travail (rapport provisoire, rapport final, mises à jour ou autres) sur l'ERSL seront disponibles dans les deux langues officielles. La traduction simultanée sera offerte lors des sessions publiques, à moins que des sessions soient offertes dans les deux langues officielles de façon distincte. Les documents peuvent être traduits dans les langues autochtones sur demande.

5.1 Aide financière

De l'aide financière est disponible pour soutenir la participation des Premières Nations et organisations autochtones durant la phase de réalisation de l'ERSL. Pour en savoir plus sur les activités admissibles à un financement ou pour faire une demande de financement, veuillez consulter les informations sur les Programmes d'aide financière de l'AEIC au lien suivant : Programme d'aide financière aux participants - Canada.ca ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : fp-paf@iaac-aeic.gc.ca

5.2 Approche des activités

Le tableau 1 présente les objectifs, les activités de mobilisation prévues, les outils de participation qui appuient ces activités durant la phase de réalisation et les échéanciers prévus. Ces activités ont été identifiées en considérant les commentaires et points de vue recueillis jusqu'à présent.

Les Premières Nations et organisations autochtones qui souhaitent proposer d'autres activités que celles du tableau 1 sont invitées à communiquer avec l'AEIC.

Les objectifs de mobilisation pendant la phase de réalisation de l'ERSL, d'une durée pouvant aller jusqu'à 30 mois, sont les suivants :

- Favoriser la compréhension des Premières Nations et organisations autochtones à l'égard du processus de l'ERSL.
- Offrir aux Premières Nations et organisations autochtones une aide financière pour appuyer la participation à la phase de réalisation de l'ERSL.
- Assurer une participation significative, y compris d'offrir des occasions de participer, par exemple, à la collecte de renseignements, et proposer des approches utiles et applicables permettant d'informer les constats et recommandations de l'ERSL.
- Obtenir des commentaires et des perspectives sur la version provisoire du rapport de l'ERSL.



Tableau 1 : Approches pour les activités des Premières Nations et organisations autochtones participantes

Activités	Échéancier	Outils de participation ²
L'AEIC informera par courriel et appel les Premières Nations et organisations autochtones participantes de la disponibilité du financement pour soutenir la participation à la phase de réalisation.	Été – Automne 2026	• Courriels et appels • Transmission de commentaires • Rencontres, séances d'information ou ateliers (virtuels ou en présentiel) • Affichage des documents et des avis pertinents sur le Registre • Suivi pour confirmer la réception des documents
L'AEIC transmettra par courriel et appel des mises à jour sur le processus d'évaluation régionale.	En continu, au besoin	
Le groupe de travail sur l'ERSL organisera des séances d'information, en présentiel ou en virtuel, à l'intention des Premières Nations et organisations autochtones participantes.	En continu, au besoin	
D'autres activités spécifiques seront identifiées et développées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en fonction de la mobilisation en cours et des besoins émergents.	En continu, au besoin	
Période publique de commentaires sur les priorités d'évaluation	Printemps 2027	
Les Premières Nations et organisations autochtones participantes pourront partager, par courriel ou lors de rencontres en personnes, des données et savoirs sur les priorités d'évaluation, les effets potentiels et les activités concrètes ciblées ou activités complémentaires telles que définies dans le mandat pour informer l'ERSL.	2026-2027	
Les Premières Nations et organisations autochtones participantes auront l'opportunité, par courriel ou lors de rencontres en personnes, de partager un portrait de l'utilisation des terres et du milieu marin et leurs points de vue sur les effets potentiels des activités sur l'exercice de leurs droits et intérêts.	2027-2028	

² Pour plus de détails, voir la section 4.



L'AEIC affichera la version provisoire du rapport de l'ERSL sur le Registre. Le groupe de travail sur l'ERSL sollicitera les commentaires des Premières Nations et organisations autochtones participantes sur ce document.

La période de commentaires publique aura lieu une fois que la version provisoire sera affichée sur le site Internet.

Automne 2028

Le groupe de travail sur l'ERSL, tiendra des séances (virtuelles ou en présentiel) avec les Premières Nations et organisations autochtones participantes sur la version provisoire du rapport et les recommandations potentielles.

Après la publication de la version provisoire du rapport

L'AEIC affichera le rapport final de l'ERSL sur le Registre.

Printemps 2029 - Après l'examen des commentaires reçus par le groupe de travail.

L'AEIC affichera sur le Registre toute réponse de la ministre.

Après la réponse de la ministre.

Description de tableau : Un aperçu des activités et approches planifié ou entrepris pour les activités de mobilisation des Premières Nations et organisations autochtones participantes.

Remarque : La liste du tableau n'est pas exhaustive et d'autres activités pourraient avoir lieu au cours de la phase de réalisation de l'ERSL.



6 Confidentialité

Les commentaires et autres documents reçus par le groupe de travail sur l'ERSL tout au long du processus de l'ERSL seront affichés sur le Registre, à l'exception des commentaires ou documents confidentiels ou assujettis à une clause de non-divulgence. La [Politique sur les présentations](#) de l'AEIC détermine les renseignements présentés qui peuvent être communiqués publiquement et ceux qui devraient rester confidentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont l'AEIC protège la confidentialité, veuillez consulter l'[Avis de confidentialité](#). Si un participant ne souhaite pas que ses informations et/ou ses commentaires soient publiés sur le Registre, l'AEIC doit en être informée avant la soumission des commentaires ou des documents par courriel au : stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca.

Les savoirs autochtones partagés à titre confidentiel sont protégés contre la divulgation en vertu de l'article 119 de la LEI, sauf si un consentement écrit est transmis ou si l'information est accessible au public³. En outre, les savoirs autochtones partagés à titre confidentiel peuvent être communiqués à certaines parties si la divulgation est nécessaire pour des raisons d'équité procédurale et de justice naturelle ou pour être utilisées dans des procédures judiciaires. Cela permet de s'assurer que les personnes intéressées ont une chance équitable de participer aux processus susceptibles d'affecter leurs intérêts, et qu'elles ont accès à toutes les informations et preuves nécessaires sur lesquelles s'appuie le décideur.

7 Soumettre des observations et cordonnées

Le groupe de travail sur l'ERSL invite les Premières Nations et organisations autochtones participantes à communiquer leurs commentaires et renseignements à tout moment au cours du processus de l'ERSL. L'AEIC peut recevoir les commentaires et les renseignements de diverses manières, notamment verbalement ou par écrit. Si vous avez des difficultés à présenter vos commentaires et renseignements, veuillez communiquer avec l'AEIC par courriel à l'adresse suivante : stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca.

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de l'AEIC responsable de la coordination du processus de l'ERSL au :

³ Plus en savoir davantage sur l'approche utilisée par l'AEIC pour protéger les savoirs autochtones, consultez le site Web de l'AEIC à l'adresse suivante : [Pratiques pour la protection des connaissances autochtones confidentielles en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact - Canada.ca](#)



Agence d'évaluation
d'impact du Canada Impact Assessment
Agency of Canada

Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

Agence d'évaluation d'impact du Canada

160, rue Elgin, 22e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Courriel: stlawrence-saintlaurent@iaac-aeic.gc.ca